

## Conseil municipal du 29 avril 2026 à 19h15

Convocation du 23 avril 2026

Présents : Angélique GAC, Salomé CHAUVIN, Hélène MAZIÈRES, Léa BESSAGUET, Jacqui PIERRON, Fabrice GAC, Bruno BESSAGUET, Alain RODRIGUEZ, Erick CADET, Albert BENON, Julie DEPONT.

Excusés : Maryline BOIS donne pouvoir à Hélène MAZIÈRES, FAVRE Cyrille, Alexandre LABADIE, Vanessa ROLAND.

### Ordre du jour :

1. Convention fourrière
2. SDEER (Motion)
3. Représentants aux commissions de la CARO
4. Référent FREDON (ambrosie)
5. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance : Julie DEPONT.

### 1. Convention fourrière

Chaque commune ayant l'obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens/chats trouvés errants ou en état de divagation, la SPA de Saintes nous adresse le renouvellement de leur convention.

2 formules sont proposées:

- "Tout compris": elle comprend le déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal ainsi que sa prise en charge en fourrière pour un tarif de 379,40€.
- "Sans déplacement": elle concerne uniquement la prise en charge de l'animal en fourrière pour un tarif de 352,30€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la formule "Tout compris" et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### 2. SDEER (Motion)

Monsieur le Maire nous présente la motion du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement) qui consiste à réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité.

Le SDEER demande au gouvernement de :

- de renoncer au projet de faire du département, de manière unilatérale, le chef de file des réseaux de proximité,
- de maintenir les compétences sur les réseaux de proximité comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité,
- de ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la motion présentée par Monsieur le Maire.

### 3. Représentants aux commissions de la CARO

Monsieur le Maire nous présente les différentes commissions de la CARO afin d'en déterminer les représentants.

Le conseil municipal, après avoir échangé, décide des représentations comme suit :

COMMISSIONS CARO	TITULAIRE(S)	
Planification territoriale : SCOT, PLU, paysages et autorisation du droit des sols	Julie Depont	
Développement économique/emploi et formation	Erick Cadet	
Gestion des finances communautaires	Bruno Bessaguet	
Grands sites : Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort, Projet Grand site Marais de Brouage et PNR	Bruno Bessaguet	
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, eau, assainissement, pluvial	Bruno Bessaguet	
Politique sportive et système d'information et du numérique		
Politique culturelle et gestion des équipements culturels	Alain Rodriguez	
Transition écologique, politique de l'habitat, énergie et environnement	Bruno Bessaguet	
Ruralité et gestion des matériels techniques mutualisés	Erick Cadet	Bruno Bessaguet
Développement touristique		
Mobilité du quotidien et mobilité douce	Léa Bessaguet	
Développement du nautisme et valorisation des espaces maritimes		
Politique d'accueil des Gens du Voyage		
Projet alimentaire territorial : développement, valorisation des ressources alimentaires locales et Préservation de la Biodiversité, des espaces naturels (Natura 2000 et projet RAMSAR)	Bruno Bessaguet	
Développement des actions pour la santé et la cohésion sociale territoriale	Hélène Mazières	

### 4. Référent FREDON (ambroisie)

L'ARS (Agence Régionale de Santé) finance la FREDON (Fédérations Régionale de lutte Et

de Défense contre les Organismes Nuisibles) Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoïse, qui se trouve être un problème de santé publique.

En cela, la FREDON souhaite mettre à jour les référents ambrosie nommés élus et/ou agents en charge du repérage, de la surveillance, de l'information et de la participation à la mise en œuvre des mesures de lutte. Une formation sera proposée au nouveau référent.

Albert BENON se propose en tant que référent pour notre commune.

#### 5. Divers

- Monsieur le Maire fait suivre au Conseil Municipal la plaquette concernant le Projet de Parc naturel régional des marais du littoral charentais.
- Il a été signalé que des câbles situés rue des Pièces du Château sont distendus.
- Il est demandé de ne plus se garer devant la barrière d'accès aux secours, devant la salle des fêtes ainsi que derrière la place handicapée, un marquage au sol est envisagé.

Séance levée à 20h54.

La date du prochain conseil aura lieu le 5 juin 2026 à 18h.